

DEC210347DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2206 intitulée Prévention du risque chimique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202354DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2021, de l'unité UAR2206, intitulée « Prévention du risque chimique », dont le directeur est Monsieur Fabrizio PARISELLI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Vanessa DE LA GRANGE, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Fabrizio PARISELLI

Madame Vanessa DE LA GRANGE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.